



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 14766

Texte de la question

M Philippe Mestre attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur l'insuffisance des effectifs des medecins de la sante scolaire (baisse de 20 p 100 depuis 1985) et la situation faite aux medecins vacataires remuneres 68 francs de l'heure. Une reprise du recrutement ameliorerait la situation sanitaire des enfants et des adolescents qui souffrent de cet etat de fait. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage pour une meilleure politique de prevention et si un statut de fonctionnaire est a l'etude pour eviter la suppression de la medecine scolaire dans notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - En vertu de la repartition des competences gouvernementales arretees lors du rattachement de la sante scolaire au ministere de l'education nationale au 1er janvier 1985, ce departement s'est vu transferer les emplois d'infirmiere et d'assistante sociale. Le ministere de la solidarite continue a assurer la gestion des medecins et du personnel de secretariat qui demeurent mis a la disposition du service de sante scolaire. Compte tenu des difficultes generees par cette situation, notamment en matiere de maitrise des moyens en personnel, des contacts ont ete pris recemment avec le ministre de l'education nationale en vue de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Cette proposition s'accompagne d'une reflexion sur la situation des medecins de sante scolaire dans la mesure ou le transfert des emplois pourrait etre l'occasion d'une consolidation statutaire. Bien entendu, cette reflexion d'ensemble porte egalement sur la situation des medecins vacataires. C'est donc dans ce cadre que des solutions pourraient etre recherchees pour remedier a la situation preoccupante du service de sante scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Mestre Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14766

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2766